

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q²M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 1 de 14

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

GYEON Q²M Prep

UFI: 3QJ4-V7DY-D001-H7F9

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Produit de nettoyage pour véhicule - conçu pour éliminer un résidu huileux ou une pâte à polir.  
Passionnés et professionnels (utilisateurs finaux)

#### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: Gyeon Technology  
Rue: 1405-538, 212, Gasan digital 1-ro  
Lieu: Geumcheon-gu, Seoul, Korea  
Téléphone: +82-10-4339-3599  
Interlocuteur: Robert Gyeon  
E-mail: sales@gyeon.co

#### Fournisseur

Société: Ritter Products AG  
Rue: Dägermoos 5  
Lieu: CH-5015 Erlinsbach  
Téléphone: +41 62 287 33 77  
E-mail: gyeon@ritter.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox-Zentrum Zürich: 145 (24/7)

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 2 de 14

#### Conseils de prudence

|           |                                                                                                                                              |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P102      | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                            |
| P210      | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233      | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                                                                                             |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.                                                                                        |
| P501      | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.                                    |

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

|        |                                                                                                |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EUH208 | Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE). Peut produire une réaction allergique. |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants pertinents

| N° CAS    | Substance                                                                                                                  |              |          | Quantité      |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------|---------------|
|           | N° CE                                                                                                                      | N° Index     | N° REACH |               |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                                                                               |              |          |               |
| 64-17-5   | alcool éthylique, éthanol                                                                                                  |              |          | 45 - < 50 %   |
|           | 200-578-6                                                                                                                  | 603-002-00-5 |          |               |
|           | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319                                                                                      |              |          |               |
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)                                                                              |              |          | 0,1 - < 0,2 % |
|           | 227-813-5                                                                                                                  | 601-096-00-2 |          |               |
|           | Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412 |              |          |               |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS    | N° CE                                                                                                           | Substance                                     | Quantité      |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA                                                        |                                               |               |
| 64-17-5   | 200-578-6                                                                                                       | alcool éthylique, éthanol                     | 45 - < 50 %   |
|           | par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100 |                                               |               |
| 5989-27-5 | 227-813-5                                                                                                       | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE) | 0,1 - < 0,2 % |
|           | dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1                   |                                               |               |

#### Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

substances odorantes (Limonene, Linalool, Citral, Geraniol).

#### Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 18.10.2023

**GYEON Q<sup>2</sup>M Prep**

Code du produit: GM0004

Page 3 de 14

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Enlever les vêtements souillés, imprégnés.

##### Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les rubriques 2 et 11

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. Mousse résistante à l'alcool.  
En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Eau pulvérisée.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, irritant. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

##### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 4 de 14

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (Voir section 8.)

#### Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Pour le nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### Autres informations

Ventiler la zone concernée.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### Consignes pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

##### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Enlever les vêtements contaminés.

##### Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Gaz. Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 5 de 14

Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Nitrate d'ammonium. Matières et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. Substances toxiques non combustibles. substances radioactives. Matières infectieuses.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.  
Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité gel.  
température de stockage: 15 - 25 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS    | Substance  | ppm  | mg/m <sup>3</sup> | fib/ml | Catégorie        | Notation | Origine |
|-----------|------------|------|-------------------|--------|------------------|----------|---------|
| 5989-27-5 | D-Limonène | 7    | 40                |        | VME 8 h          | SSC      |         |
|           |            | 14   | 80                |        | VLE courte durée |          |         |
| 64-17-5   | Ethanol    | 500  | 960               |        | VME 8 h          | SSC      |         |
|           |            | 1000 | 1920              |        | VLE courte durée |          |         |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Portez des luntettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) EN 166

##### Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants appropriés. (EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle.

Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 480 min. période de latence (temps maximum de port): ~ 120 min. (estimé)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 6 de 14

#### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Dépassement de la valeur limite

Ventilation insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Type: A

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |               |
|------------------|---------------|
| L'état physique: | liquide       |
| Couleur:         | incolore      |
| Odeur:           | le citrouille |
| Seuil olfactif:  | non déterminé |

#### Testé selon la méthode

|                                                                              |                |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Point de fusion/point de congélation:                                        | non applicable |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 86 °C          |
| Inflammabilité:                                                              | non déterminé  |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | non déterminé  |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | non déterminé  |
| Point d'éclair:                                                              | 24 °C ISO 3679 |
| Température d'auto-inflammation:                                             | non déterminé  |
| Température de décomposition:                                                | négligeable    |
| pH-Valeur:                                                                   | 8              |
| Viscosité cinématique:                                                       | non déterminé  |
| Hydrosolubilité:                                                             | miscible.      |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                |
| non déterminé                                                                |                |
| La vitesse de dissolution:                                                   | négligeable    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | négligeable    |
| La stabilité de la dispersion:                                               | négligeable    |
| Pression de vapeur:                                                          | non déterminé  |
| Densité:                                                                     | non déterminé  |
| Densité apparente:                                                           | négligeable    |
| Densité de vapeur relative:                                                  | non déterminé  |
| Caractéristiques des particules:                                             | négligeable    |

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

négligeable

gaz:

non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 7 de 14

#### Autres caractéristiques de sécurité

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| Taux d'évaporation:               | non déterminé |
| Épreuve de séparation du solvant: | non déterminé |
| Teneur en solvant:                | non déterminé |
| Teneur en corps solides:          | non déterminé |
| Point de sublimation:             | négligeable   |
| Point de ramollissement:          | négligeable   |
| Point d'écoulement:               | négligeable   |
| Viscosité dynamique:              | non déterminé |
| Durée d'écoulement:               | non déterminé |

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Cf. chapitre 10.5.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. humidité.  
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.  
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, forts. Agents réducteurs, fortes. Acide fort. bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

| N° CAS  | Substance                 |               |        |        |               |
|---------|---------------------------|---------------|--------|--------|---------------|
|         | Voie d'exposition         | Dose          | Espèce | Source | Méthode       |
| 64-17-5 | alcool éthylique, éthanol |               |        |        |               |
|         | orale                     | DL50<br>mg/kg | >5000  | Rat    | Dossier REACH |
|         | inhalation (4 h) vapeur   | CL50<br>mg/l  | 124,7  | Rat    | Dossier REACH |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 8 de 14

|           |                                               |               |        |     |                                     |
|-----------|-----------------------------------------------|---------------|--------|-----|-------------------------------------|
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE) |               |        |     |                                     |
|           | orale                                         | DL50<br>mg/kg | > 2000 | Rat | Dossier REACH<br>OECD Guideline 423 |
|           | cutanée                                       | DL50<br>mg/kg | > 5000 |     | Dossier REACH                       |

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE). Peut produire une réaction allergique.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (&gt; 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### Autres informations

Aucune donnée disponible.

#### Information supplémentaire

Solvant:

Symptômes: Dépression du système nerveux central. Lésions du foie et des reins. état semi-conscient.

vomissement. Nausée. Vertiges. état inconscient. Troubles de conscience. État d'ébriété. erythème (rougeur)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

| N° CAS    | Substance                                     |              |           |        |                     |                                     |
|-----------|-----------------------------------------------|--------------|-----------|--------|---------------------|-------------------------------------|
|           | Toxicité aquatique                            | Dose         | [h]   [d] | Espèce | Source              | Méthode                             |
| 64-17-5   | alcool éthylique, éthanol                     |              |           |        |                     |                                     |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons              | CL50<br>mg/l | 14200     | 96 h   | Pimephales promelas | Dossier REACH                       |
|           | Toxicité aiguë pour les algues                | CE50r        | 275 mg/l  | 72 h   | Chlorella vulgaris  | Dossier REACH                       |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés             | CE50<br>mg/l | 5012      | 48 h   | Ceriodaphnia dubia  | Dossier REACH                       |
|           | Toxicité pour les crustacés                   | NOEC         | 9,6 mg/l  | 9 d    | Daphnia magna       | Dossier REACH                       |
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE) |              |           |        |                     |                                     |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons              | CL50<br>mg/l | 0,72      | 96 h   | Pimephales promelas | Dossier REACH<br>OECD Guideline 203 |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 9 de 14

|  |                                   |               |          |      |                                 |               |                    |
|--|-----------------------------------|---------------|----------|------|---------------------------------|---------------|--------------------|
|  | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r<br>mg/l | 0,32     | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | Dossier REACH | OECD Guideline 201 |
|  | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50<br>mg/l  | 0,307    | 48 h | Daphnia magna                   | Dossier REACH | OECD Guideline 202 |
|  | Toxicité bactérielle aiguë        | CE50<br>( )   | 209 mg/l | 3 h  |                                 | Dossier REACH |                    |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

| N° CAS    | Substance                                           |        |    |               |
|-----------|-----------------------------------------------------|--------|----|---------------|
|           | Méthode                                             | Valeur | d  | Source        |
|           | Évaluation                                          |        |    |               |
| 64-17-5   | alcool éthylique, éthanol                           |        |    |               |
|           | non déterminé                                       | 84%    | 20 | Dossier REACH |
|           | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). |        |    |               |
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)       |        |    |               |
|           | OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E               | 80 %   | 28 | Dossier REACH |
|           | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). |        |    |               |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

##### Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS    | Substance                                     | Log Pow |
|-----------|-----------------------------------------------|---------|
| 64-17-5   | alcool éthylique, éthanol                     | -0,31   |
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE) | 4,38    |

##### FBC

| N° CAS    | Substance                                     | FBC   | Espèce  | Source        |
|-----------|-----------------------------------------------|-------|---------|---------------|
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE) | 864,8 | no data | Dossier REACH |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

##### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 10 de 14

une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

#### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160305 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet spécial

#### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160305 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet spécial

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

144 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

30

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q²M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 11 de 14

Dispositions spéciales: 144 601  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Marine polluant: NO  
Dispositions spéciales: 144, 223  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
EmS: F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1170  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ETHYL ALCOHOL SOLUTION  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A58 A180  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L  
Passenger LQ: Y344  
Quantité exceptée: E1  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 8.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 12 de 14

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: non déterminé

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: non déterminé

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 40

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): 45 %

N° du tarif (OCOV): 3402.3900

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Rev. 1.0; 31.07.2015, Première publication

Rev. 1.1; 01.09.2016, Les changements au chapitre 1, 16.

Rev. 2.0; 31.08.2018, Les changements au chapitre 1- 16

Rev. 3.0; 22.07.2019, Les changements au chapitre 1- 16

Rev. 4.0; 14.05.2020; Révision Les changements au chapitre 1- 16

Rev. 5.0; 25.11.2020; Révision Les changements au chapitre 2- 16

Rev. 5.1; 11.02.2021; Révision

Rev. 5.2; 20.05.2021; Révision Les changements au chapitre 9.

Rev. 6.0; 04.01.2023; Révision Les changements au chapitre 2- 16.

Rev. 6.1; 18.10.2023, Révision Les changements au chapitre 9.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 13 de 14

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable  
 Asp. Tox: Danger par aspiration  
 Skin Irrit: Irritation cutanée  
 Eye Irrit: Irritation oculaire  
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 d: day(s)  
 EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 ECHA: European Chemicals Agency  
 EWC: European Waste Catalogue  
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 h: hour  
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 NOAEL: No observed adverse effect level  
 NOAEC: No observed adverse effect concentration  
 NLP: No-Longer Polymers  
 N/A: not applicable  
 OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques  
 PNEC: predicted no effect concentration  
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
 SVHC: substance of very high concern  
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
 NU : Nations Unies  
 VOC: Volatile Organic Compounds

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification     | Procédure de classification         |
|--------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 3; H226 | Sur la base des données de contrôle |

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Prep

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: GM0004

Page 14 de 14

|        |                                                                                                |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                       |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                   |
| H412   | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.               |
| EUH208 | Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE). Peut produire une réaction allergique. |

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*